PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 décembre 2018 à 19h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général Jacques Robichaud, greffier

### Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée Appuyé par monsieur Erik Johnson Et unanimement résolu

2018-12-13.265

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

### **ADOPTÉE**

# 2. Adoption du budget 2019

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile Et unanimement résolu

2018-12-13.266

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2019, telles que ciaprès présentées :

SOMMAIRE DES RECETTES		
Taxes	21 346 600 \$	
Paiements tenant lieu de taxes	495 000 \$	
Autres recettes de sources locales	5 570 300 \$	
Transferts	599 000 \$	
RECETTES	28 010 900 \$	

SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES		
Administration générale	4 746 000 \$	
Sécurité publique	5 944 500 \$	
Transport	3 703 800 \$	
Hygiène du milieu	3 892 300 \$	
Aménagement, urbanisme et	945 100 \$	
développement	343 100 ψ	
Loisirs et Culture	3 819 100 \$	
Frais de financement	1 082 000\$	
Sous- total dépenses	24 132 800 \$	

Autres activités financières		
Remboursement de la dette à long terme	2 947 400 \$	
Affectations		
Surplus accumulé non affecté	0\$	
Réserves financières, fonds réservés et montant à pourvoir dans le futur	272 800 \$	
Activités d'investissement	657 900 \$	
Sous-total affectations	930 700 \$	
DÉPENSES	28 010 900\$	

DE PUBLIER un document explicatif du budget 2019 sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

# <u>ADOPTÉE</u>

# 3. <u>Période de questions (maximum 30 minutes)</u>

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h20. Un (1) citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 19h23.

## 4. <u>Levée de la séance</u>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée	e à 19h23 par le maire.
Denis Martin, maire	
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a. Greffier et directeur des services juridiques	